

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 17 décembre 2024

Rendu exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

CA 2024 - 31 : Budget principal – Décision modificative n°2

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni le mardi 17 décembre 2024, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN
M. Francis PECQUENARD
M. Didier GARNIER
M. Marc GUERRINI
M. Bertrand MASSOT

M. Olivier HOUDY
M. Pierre SANIER
M. François BELHOMME
M. Alain BELLAMY

Membre(s) excusé(s) :

Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU
Mme Elisabeth FROMONT
M. Stéphane LEMOINE
Mme Karine DORANGE
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet
Mme Isabelle CALLARD, adjointe au payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir
M. Laurent ARCHENAUT, payeur départemental représenté par Mme Isabelle CALLARD

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle ; et les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Sergent-chef Alexis BADAIRE ; Lieutenant Franck CATRY ;

Excusé(s) : Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : Capitaine Cédric ROBERGE ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM représenté par Sergent-chef Alexis BADAIRE ; M. Thomas BENOIT ; Lieutenant-colonel Michaël ACHARD ; Lieutenant Sylvain ESNAULT, Adjudant Dominique GUILMIN, référents sureté et sécurité ; Capitaine Jennifer DAVID ; Sapeur 1^{ère} classe Gwenaëlle HALLIER référentes mixité et lutte contre les discriminations.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55 ;

Vu la délibération n° CA 2024-05 du conseil d'administration du 15 février 2024, adoptant le budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n° CA 2024-13 du conseil d'administration du 27 juin 2024, adoptant le budget supplémentaire 2024.

Considérant que le budget primitif 2024 s'élevait, toutes sections et écritures confondues à 61 028 340,47 € (dont 4 781 404,33 € de restes à réaliser 2023 en dépenses).

Le budget supplémentaire (BS), adopté par le conseil d'administration en juin, s'élevait toutes sections et écritures confondues à 61 042 222,47 €.

L'ajustement proposé par la décision modificative n°2 (DM2) est de + 641 358 €.

Le budget global 2024 (BP + reports de crédits + BS + DM2) s'élève dorénavant à 61 683 580,47 €.

Variations entre le BP 2024 et la DM2 2024

Étape budgétaire	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
BP (+ reports)	44 544 597,02 €	44 544 597,02 €	16 483 743,45 €	16 483 743,45 €
BS	-	-	13 882,00 €	13 882,00 €
DM2	497 935 €	497 935 €	143 423 €	143 423 €
Total	45 042 532,02 €	45 042 532,02 €	16 641 048,45 €	16 641 048,45 €

Les ajustements proposés en DM2 permettront principalement :

- d'ajuster les dépenses de personnels ;
- d'ajuster les écritures comptables relatives aux amortissements ;
- de réaliser les écritures comptables relatives aux travaux réalisés en régie (rapport n° 2) ;
- d'ajuster les crédits de paiement relatifs aux autorisations de programme.

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement

Chap.011 (Charges à caractère général) : - 291 521 €

Cet ajustement du compte 617 correspond aux dépenses non réalisées par les services. Ces non dépenses permettent de contribuer à l'équilibre de la DM2.

Chap.012 (Charges de personnel) : + 600 000 €

Cette dépense correspond à l'ajustement du compte 6414 relatif aux indemnités de sapeurs-pompiers volontaires (causes de l'augmentation : intempéries, missions de renfort...)

Chap.65 (Autres charges de gestion courante) : + 87 000 €

Cette dépense correspond à l'ajustement du compte 65811 relatif aux licences informatiques en nuage.

Chap.67 (Charges exceptionnelles) : + 252 456 €

Ajustement du compte 673 pour prendre en compte des titres annulés sur exercices antérieurs (2023) correspondant au remboursement de carences ambulancières suite à échanges entre le SDIS et le SAMU.

2 - Les recettes réelles de fonctionnement

Chap.70 (Produits des services) : + 150 000 €

Ajustement du compte 70685 afin de prendre en compte la progression du montant des carences 2024 par rapport à la recette inscrite au BP.

Chap.75 (Autres produits de gestion courante) : + 250 000 €

Ajustement du compte 75888 pour prendre en compte les remboursements par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) de missions de renfort extra-départementaux (dont JO).

3 - Les dépenses réelles d'investissement

Chap.20 (Immobilisations incorporelles) : + 57 656 €

Ajustement des dépenses au compte 2051 par des crédits disponibles au chapitre 21.

Chap.21 (Immobilisations corporelles) : + 398 409 €

Ajustement des dépenses au compte 2188 par des crédits disponibles au chapitre 23.

Chap.23 (Immobilisations en cours) : - 704 000 €

Ajustement des opérations immobilières au 2313 (cf. rapport n° 5 AP/CP-mouvements)

- Travaux de construction du CI Jouy : - 412 000 €
- Travaux de construction du CI Villemeux-sur-Eure : - 422 000 €
- Travaux d'aménagement des opérations diverses : + 130 000 €

5 - Les écritures comptables liées aux travaux en régie

En recettes de fonctionnement, l'émission d'un titre (chapitre 042) au compte 722 d'un montant de 27 335 €.

En dépenses d'investissement, l'émission de mandats (chapitre 040) aux comptes 21561 (4 059€), 21848 (7 393 €) et 2188 (15 883 €) pour un montant total de 27 335 €.

6 - Les opérations d'ordre

Chap.042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) : - 79 400 €

Ajustement en dépenses de fonctionnement du compte 6811 concernant les dotations aux amortissements : - 150 000 €

Ajustement en recettes de fonctionnement du compte 777 : + 70 600 €

Cela permet de régulariser l'amortissement des subventions versées par le département en 2023 et par le SICSPAD (travaux zone d'hébergement terminés au CISM Dreux) en 2021.

Chap.040 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) : - 79 400 €

Ajustement en dépenses d'investissement du compte 13913 pour + 69 897 € et du compte 139158 pour + 703 €.

Ajustement en recettes d'investissement des comptes 28 concernant les amortissements : -150 000 €

Chap.041 (Opérations patrimoniales) : + 293 423 €

Ajustement en dépenses et en recettes d'investissement. L'acquisition du véhicule CCFM ayant fait l'objet d'une avance en début d'année et maintenant livré, il y a donc lieu de basculer du 238 au 21561 l'avance correspondante afin d'inventorier le bien.

Pour 2024, la contribution du département en investissement d'un montant de 3 500 000 € devait être utilisée pour financer en partie l'acquisition suivante (rapport CA2024-05) :

OBJET ACQUISITION	MONTANT PREVU HT	MONTANT SUBVENTION	% du financement
SDACR : 1 VCH	166 667 €	133 333 €	80%

Or, la dépense 2024 concernant ce véhicule ne sera pas réalisée, il y a donc lieu de modifier la répartition de cette subvention comme suit :

OBJET ACQUISITION	MONTANT PREVU HT	Pour l'autorité compétente par délégation	
		MONTANT SUBVENTION	% du financement
2 VSU	119 200 €	95 360 €	80%
1 VLI	47 500 €	38 000 €	80%
TOTAL	166 700 €	133 360 €	80 %

Le CASDIS, après en avoir délibéré :

- approuve pour l'exercice 2024, la décision modificative n°2 ;
- approuve la mise à jour de la répartition de la subvention d'investissement 2024 du département.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /